



SAMEDI 1er. Mai.

Mathieu Laensberg

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

EXTÉRIEUR.

ASIE. — Smyrne, le 17 mars.

Le *Spectateur-Oriental*, après avoir parlé avec emphase, des préparatifs de guerre que font les musulmans, avoue toutefois, avec une candeur qu'on ne lui soupçonnait pas, que les triomphes obtenus par les grecs dans les trois premières campagnes, doivent causer beaucoup d'inquiétudes sur l'issue de la quatrième.

« Tous les militaires expérimentés conviennent que le sort de cette campagne dépend de la possession de Missolonghi. Cette place, dans les mains des grecs, est devenue presque inexpugnable, surtout pour des hommes aussi ignorans que les Turcs. Deux armées ottomanes sont déjà ensevelies sous ses remparts. Loin de redouter un nouveau siège, les chrétiens annoncent qu'ils vont marcher en Epire et en Albanie, pour y donner la main aux insurgés de ces provinces. »

ANGLETERRE. — Londres, le 21 avril.

L'*Asiatic-Mirror*, journal mensuel publié à Calcutta, annonce, dans son cahier du mois d'octobre dernier, la découverte faite par un bâtiment anglais d'une nouvelle île dans l'Océan pacifique.

Le 20 juillet, à 11 heures et demie du soir, par un tems très-clair, le navire la *Donna Carmelita*, capitaine Hunter, naviguant dans cette mer et faisant route à l'ouest sud-ouest, le matelot placé en vigie cria : *Terre devant nous !* Le capitaine crut d'abord que la vigie se trompait, parce qu'il n'existait sur la carte aucune île à une distance considérable du point où il se trouvait d'après ces dernières observations. Cependant s'étant convaincu que c'était bien une terre qu'on apercevait, il fit diminuer de voiles, et mit en panne afin de se maintenir dans le voisinage de cette terre inconnue, pour en faire la reconnaissance le lendemain matin.

Au point du jour on reconnut que la terre aperçue était une île. Peu de tems après on vit une grande quantité de pirogues, qui se dirigeaient en toute hâte vers le rivage. Le capitaine Hunter leur donna la chasse et parvint à couper la route à l'une de ces embarcations. Il eut beaucoup de peine à décider un des naturels qui la montaient à venir à bord de son navire; il lui fit présent d'une petite hache et d'une pièce d'étoffe blanche. Ces objets plurent beaucoup au sauvage, qui les montra de loin à toutes les pirogues qui voguaient aux environs du bâtiment; elle ne tardèrent pas à s'en approcher, et le pont fut bientôt couvert de sauvages. Parmi eux se trouvait un des chefs de l'île. On lui fit entendre par signes que l'équipage avait besoin de vivres frais. Il renvoya toutes les pirogues à terre et demeura à bord avec quelques autres insulaires.

Pendant que ceci se passait, la *Donna Carmelita* continuait de s'approcher de terre; l'île paraissait assez peuplée et bien cultivée. A onze heures et demie, le capitaine y envoya sa chaloupe armée, sous le commandement de son second, et pilotée par le chef sauvage; un autre resta à bord en otage.

A une heure après-midi, les pirogues revinrent chargées de porcs et de divers espèces de fruits, tels que des cocos, des ignames, des bananes, etc. Le trafic s'établit de la manière la plus amicale, et ces provisions furent échangées contre des crocs de fer, des clous et des pièces d'étoffe blanche. Les sauvages étaient à peu-près de la même couleur que les malais, mais leurs traits approchaient d'avantage de ceux des européens; leurs pirogues étaient très-jolies et ornées de coquillages; elles ressemblaient assez pour la forme aux pirogues de Ceylan.

A quatre heures, la chaloupe était de retour à bord,

remplie de provisions. L'officier qui la commandait, avait débarqué près d'une pointe de terre sur laquelle se trouvait réunie une multitude de naturels. Celui qui avait piloté la chaloupe présenta le second du navire anglais au roi de l'île, qui était venu s'asseoir avec sa suite, sur le bord de la mer, en face de la chaloupe. Le second de la *Donna Carmelita* jugea à propos de s'avancer sans armes, pour inspirer plus de confiance aux sauvages, dont les uns étaient armés de massues, et les autres de piques de 20 à 30 pieds de longueur. Un grand nombre de femmes portaient chacune deux de ces piques, sans doute pour l'usage des hommes. Le second du navire anglais, après avoir fait sa révérence au roi, lui offrit une chemise blanche qu'il lui passa, afin de lui en faire connaître l'usage. Il en donna une autre au frère de S. M. Ce présent leur plut beaucoup, et le roi donna en retour à l'européen, un porc et une grande quantité de cocos, de bananes et d'ignames. Le second présent offert par l'anglais fut un miroir. Cet objet causa la plus grande surprise aux sauvages. Il passa des mains du roi dans celles de la reine et de toute la cour. Chacun voulut s'y voir et il fut longtems avant de revenir au roi. S. M. sauvage ne fut pas moins enchanté du don d'un petit canif. A chaque présent qu'on lui offrait, il détachait une coquille de son cou et la donnait à l'européen; en même tems il commandait de lui fournir une nouvelle quantité de porcs et de fruits. Sur un signe qu'il avait mal compris, il fit remplir un baril de lait de cocos, au lieu d'eau qu'on lui demandait.

Tous ces sauvages, hommes et femmes, avaient le petit doigt de la main gauche coupé à la seconde phalange. Quelques femmes étaient tatouées en rouge; généralement elles étaient assez jolies. La reine paraissait avoir vingt ans; elle était grande, bien faite, et d'une belle figure; c'était la seule femme qui eût le sein couvert en partie. Les autres étaient presque entièrement nues; un seul petit vêtement leur entourait le milieu du corps sans le cacher parfaitement. Les hommes étaient pour la plupart ceints d'une espèce de natte faite avec des feuilles d'arbres tressées ensemble.

Il paraît que ces insulaires n'avaient jamais vu d'européens; au moins l'effet que fit sur eux l'explosion des armes à feu prouva que c'était la première fois qu'ils en voyaient faire usage.

Avant de prendre congé du roi, le second du navire anglais lui offrit pour dernier présent un bœuf et une brebis dont la race pouvait offrir des ressources aux navigateurs qui, par la suite, auraient occasion de toucher à cette île. Il indiqua par signes qu'il ne fallait pas tuer ces animaux, et en leur mettant une poignée d'herbe dans la bouche, il fit voir au roi de quelle manière ils se nourrissaient.

L'équipage de la *Donna Carmelita* prit seulement possession de l'île au nom de S. M. Georges IV, roi d'Angleterre, en plantant un mât sur la côte, et y arborant le pavillon anglais. L'île reçut le nom d'île Hunter, en l'honneur du capitaine du bâtiment qui venait de la découvrir. Elle est située par 15 degrés, 31 minutes de latitude méridionale, et par 176 degrés, 11 minutes de longitude orientale, comptés du méridien de Greenwich; cette position a été déduite d'observations faites pendant quatre jours consécutifs et comparés avec les heures marquées par un excellent chronomètre. Les détails ci-dessus avaient été extraits du journal de la *Donna Carmelita* qui était arrivée à Calcutta quelques jours avant la publication du cahier de l'*Asiatic-Mirror*, ou ils ont été insérés

— Les dernières nouvelles de Lima, reçues à Bogota, annoncent que le général Bolivar était près d'entrer en campagne dans le Pérou et marchait à la tête d'une force imposante. Les Colombiens qui ont été témoins de ce que cet homme extraordinaire a accompli dans leur pays, regardent l'entière émancipation du Pérou comme une chose indubitable. Colombie a envoyé du reste 9,000 hommes pour augmenter les forces de l'expédition du Pérou.

— Nous avons reçu ce matin les journaux de la Jamaïque jusqu'au 7 mars. La gazette royale du 6 contient des nouvelles de Bogota et de Carthagène, qui confirment ce qu'on a dit précédemment de l'arrestation de Riva Agüero, mais sans aucun détail nouveau, si ce n'est l'arrivée à Callao d'une force auxiliaire de 2,500 hommes de Chili, qui ont été bientôt après suivis de 6000 hommes de cavalerie.

— Les secours que notre gouvernement accorde aux Espagnols réfugiés en Angleterre, s'élèvent à 600 livres sterling par mois. Une liste nominative de quatorze Espagnols, choisis parmi les plus compromis dans leur patrie, a été remise par le maréchal Wellington au général Roche, Anglais, pour former une commission chargée d'administrer et de faire la distribution régulière de ce secours, d'après une classification qui doit être faite, en égard à la position sociale et politique de ceux qui doivent être admis à partager cet acte de bienfaisance nationale. La commission, réunie en présence du général Roche lui-même, a d'abord procédé, sur son invitation, à la nomination d'un bureau. Le général Mina a été nommé président; M. Galliano, député aux cortès, a été nommé secrétaire, et M. Villanueva, trésorier. Ils étaient tous les trois présens à l'assemblée, et ont accepté. On a fait la remarque que le général Alava a été compris sur ladite liste des quatorze commissaires, quoiqu'il ne soit pas encore arrivé en Angleterre. Du reste, les Espagnols réfugiés à Londres paraissent être extrêmement sensibles au témoignage éclatant d'intérêt qu'ils viennent de recevoir sur le sol hospitalier de la Grande-Bretagne. On espère que cette mesure de bienfaisance sera également appliquée aux Italiens qui ont servi en Espagne.

D'après les décrets des cortès sanctionnés par le roi : « Ils doivent être considérés comme Espagnols, et jouir des mêmes avantages, et distinctions qui auraient été par la suite accordés aux Espagnols. »

ESPAGNE. — Madrid, le 19 avril.

Le comte de Bourmont, commandant en chef l'armée française en Espagne, est parti le 2 pour Paris.

Barcelone, le 17 avril.

Une division de 300 prisonniers de guerre qui vient de France est arrivée aujourd'hui en cette ville.

— A l'exception des vols, rien ne trouble maintenant la tranquillité dont on jouit en cette ville; aussi y voit-on arriver incessamment des personnes qui viennent s'y réfugier de tous les côtés. (On n'est donc point partout aussi tranquille qu'à Barcelone.)

— Le dimanche des Rameaux, un jeune homme a été arrêté dans l'église de Notre-Dame-du-Pin; il s'y était présenté avec une énorme branche d'arbre à laquelle il avait suspendu des saucissons, un pain, une bouteille de vin, etc. etc. L'action de ce jeune homme est sans doute répréhensible; mais il n'avait certainement d'autre intention que celle de tourner en ridicule la coutume que les enfans ont d'apporter ce jour-là dans les églises des branches d'arbres qu'ils font bénir, et auxquelles sont suspendues diverses sucreries.

— Le baron d'Eroles, à son passage à Lérida, a été extrêmement fêté par les habitans de cette ville, et ils se sont tellement laissés entraîner par leur enthousiasme, que sans faire attention que l'on était dans la semaine sainte, ils ont donné des bals, etc., ce qui fit dire à l'intendant d'armée Barrafon, dans l'excès de sa joie : « Voilà qui s'appelle savoir vivre, et ce n'est pas comme parmi les *negros* de Barcelone. » S'il faut ajouter foi à une lettre de Sarragosse, il est arrivé à S. E. pendant qu'elle se trouvait en cette ville, une certaine aventure qui ne lui aura pas donné une très-bonne opinion de ses habitans, quoiqu'ils soient tous blancs (blancs.)

De la SUISSE, le 20 avril.

Les mouvemens qui ont eu lieu au canton d'Appenzel (Rhodes intérieures) ont été apaisés pour le moment par une espèce de capitulation. La commission qui devait entendre et examiner les plaintes portées au nom du peuple, a fait son rapport au grand conseil convoqué extraordinairement le 12 avril. M. le landammann Bischofberger, comme rapporteur, a exposé qu'aucune de ses plaintes n'était fondée; qu'il n'y avait donc aucune raison admissible pour revenir aujourd'hui sur les lois qui subsistent et pour en occuper de nouveau la « Landsgemeinde » d'après la demande absurde et incompétente de quelques particuliers. La commission a ensuite proposé une proclamation pour éclairer le peuple et pour lui faire connaître la marche légale et franche du gouvernement, en opposition aux intrigues de quelques malveillans.

Ce rapport ayant été lu, les individus chefs de l'opposition ont été admis dans le sein de l'assemblée. Un peuple nombreux les escortait. Ils déclamaient de nouveau contre ce qu'ils appelaient les innovations du gouvernement, en désignant comme telles quelques impôts et lois de finance.

Le conseil entendit ces réclamations en silence et fit retirer les plaignans. Après quoi, ouvrant la discussion sur les diverses lois contre lesquelles ils s'étaient élevés avec le plus de force, il confirma toutes celles qui concernent le clergé, qu'on ne croit pas étranger aux mouvemens qui ont eu lieu, et en abolit plusieurs autres, notamment l'impôt sur les héritages en ligne collatérale.

On croit que ces mesures suffiront pour le moment. On présume cependant que le succès obtenu par les chefs de l'opposition les enhardira, et qu'il y aura quelques changemens notables dans la magistrature.

FRANCE. — Paris, le 27 avril.

On écrit de Marseille qu'une dame de cette ville, d'origine anglaise, jouissant d'une grande fortune, se rend à Malte, d'où elle doit partir pour assister au siège d'Algez par les anglais.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 26 avril.

PRÉSIDENCE DE M. RAVEZ.

L'ordre du jour est la suite de la discussion générale du projet de loi relatif au remboursement ou à la réduction de la rente.

M. Casimir Périer demande des renseignemens sur 57 millions de rente dont le projet de loi ne fait point mention.

M. de Villèle, déjà au banc des ministres, se lève et dit à M. Casimir Périer qu'il est question de ces 57 millions dans l'exposé des motifs du projet de loi.

M. Casimir Périer : Je vous remercie, Monsieur.

M. Bourdeau est appelé à la tribune. Selon l'honorable membre, le projet de loi n'est qu'une procuration facultative donnée au ministre de faire ou de ne pas faire. On pourrait se demander à quelle responsabilité est exposé un ministre par une loi dont il peut user à son gré.

M. Bourdeau ne pense pas que la mesure dirigée contre les rentiers soit justifiée par le but qu'on se propose en faveur d'une autre classe de la société.

La délicatesse française ne comprendra pas, dit-il, qu'il soit très-moral de prendre aux rentiers pour rendre aux émigrés. Ce grand œuvre ne s'accomplirait qu'au milieu des cris et des justes plaintes de ceux qui en seront victimes.

L'orateur, en terminant, fait le tableau de la prospérité financière et politique de la France.

Il exhorte les ministres à ne pas compromettre légèrement cette brillante prospérité par des expériences financières opposées à la foi des traités et à la loyauté française.

Que si cette mesure est absolument nécessaire, ajoute M. Bourdeau, avec chaleur, si les rentiers de l'état sont condamnés à la subir, qu'on nous épargne du moins la honte de recourir pour son exécution, à une compagnie de banquiers, et à des banquiers étrangers. C'est une proposition que je repousse comme honteuse pour la France. Dussions nous en supporter nous-mêmes les frais, je veux du moins que mon écu circule librement dans mon pays, et ne soit pas rogné par l'agiotage. Je vote contre le projet de loi.

L'impression est ordonnée.

M. de Louveigny trouve le projet de loi tellement avantageux à la propriété foncière, au commerce et à l'industrie, qu'il ne peut se refuser à lui donner son assentiment. Il annonce qu'il va envisager ce projet sous le rapport moral et politique, et qu'il répondra aux objections qui ont été faites dans les écrits distribués à MM. les députés.

Toutefois il avoue que c'est un mal de confier l'exécution de cette mesure à une compagnie de banquiers, mais il ne connaît d'autre moyen. Il déclare qu'il est prêt à adopter celui qu'on lui proposerait comme préférable.

En définitif, M. de Louveigny pense que l'opération est légale; il y voit un moyen de faire contribuer les rentiers aux charges publiques, en diminuant les intérêts qu'ils reçoivent.

Il vote l'adoption du projet de loi, en proposant cet amendement :

« Les anciens propriétaires de rente à 5 o/o qui ont subi la réduction des deux tiers, continueront à recevoir l'intérêt à 5 o/o, pourvu que leurs titres n'aient jamais été vendus, qu'ils soient encore dans leurs mains ou dans celles de leurs ayants cause. »

M. Sanlot-Beguenault : Messieurs, le sentiment pénible que j'éprouve en débutant dans la carrière parlementaire en attaquant une mesure présentée au nom du roi, me portait à garder le silence. Mais la profonde conviction dont je suis pénétré sur les inconvéniens de ce projet, l'intérêt de mes commettans (et je n'entends pas seulement les habitans de Paris, mais la France entière), en un mot le devoir d'un loyal député, m'ont indiqué la route que j'avais à suivre.

(Après cet exposé, l'orateur signale plusieurs objections contre le projet de loi, telle que la question de la légalité du remboursement; mais il s'y attache peu, pour entrer de suite dans la discussion générale de la loi.)

Offrir, dit M. Sanlot-Beguenault, un remboursement total d'une dette de 3 milliards, c'est seulement offrir de transfor-

mer cette dette, soit que la transformation porte sur le capital, soit qu'elle ne touche qu'à l'intérêt; et le plus grossier bon-sens se refuserait à admettre la possibilité qu'aucun gouvernement, et bien moins encore qu'aucune association de banquiers, pût réunir la moitié de la somme nécessaire pour effectuer en réalité un tel remboursement.

La hausse de la rente est le motif que l'on donne de la réduction proposée. Du moment qu'elles ont atteint le pair, nous dit-on, il est prouvé que l'intérêt de cinq pour cent payé par l'état est trop élevé, et qu'on doit le réduire.

Ce raisonnement me paraît peu concluant. N'est ce pas au contraire le taux que la confiance attribue maintenant à nos fonds? le gouvernement qui nous dit aujourd'hui que 4 p. c. sont un intérêt suffisant pour les rentes de l'état, a pourtant jugé, le 10 juillet dernier, que 6 p. c. n'étaient pas un taux trop élevé. Mais admettons un moment que la rente montée au-dessus du pair indique la nécessité d'une réduction dans les taux de cinq p. c.; il faudrait encore examiner si elle est établie à ce prix d'une manière fixe et solide. Eh bien! c'est une supposition dont la réalité n'est pas démontrée, il n'y a pas plus de deux mois que la rente a atteint le pair.

On dit que la diminution de l'intérêt fera refluer l'argent vers les provinces et tournera au profit de l'agriculture et du commerce.

Que les biens fonds augmenteront de valeur.

Qu'il résultera de la loi une économie annuelle de 28 millions dans les dépenses de l'état.

Il démontre que ces avantages du projet sont presque nuls et se détruisent l'un l'autre. Il n'en est pas de même des inconvénients.

Le principal inconvénient du projet est celui d'accroître le capital de la dette publique d'un milliard environ, sous le prétexte d'une économie annuelle de 28 millions, et de ralentir, par une conséquence inévitable, l'effet de l'amortissement.

Permettez-moi, Messieurs, de vous soumettre un moyen qui, substitué à celui que nous proposa le ministre, parviendrait au même but et procurerait à l'état une réduction des dépenses, aux contribuables un dégrèvement, sans porter atteinte à la fortune des rentiers, sans provoquer un mécontentement.

L'article 190 de la loi des finances de 1816 porte que ces rentes seront annulées aux époques et aux quotités qui seront fixées par une loi.

Ces rentes sont donc entièrement disponibles.

Je proposerai, 1. d'ordonner qu'à l'avenir la caisse d'amortissement ne devra plus acheter de rentes au-dessus du pair, sauf l'accroissement des intérêts acquis.

2. D'annuler tout ou partie des rentes acquises par la caisse d'amortissement. L'état se trouverait ainsi soulagé du paiement annuel de l'intérêt de ces rentes, et libéré du capital.

Si ma proposition n'était pas adoptée, j'appellerais encore votre attention, Messieurs, sur plusieurs amendemens importans que je me réserve de développer lors de la discussion des amendemens; les principaux consisteraient,

1. A fixer dans la loi les délais dans lesquels devront avoir lieu l'option de la part des rentiers, et le remboursement à faire à ceux qui le demanderont.

2. Faire insérer dans la loi l'état exact des diverses natures des rentes dont le ministère se propose d'ajourner la réduction;

3. A accorder une exception en faveur des petits rentiers, comme cela s'est pratiqué à l'époque de la réduction des deux tiers;

4. Enfin à demander également quelques dispositions en faveur des mineurs, des usufruitiers, etc.

M. Pavy reproduit, en faveur du projet, la plupart des arguments employés par les orateurs qui l'ont précédé.

M. Pavy soutient que le projet de loi présente toutes les garanties nécessaires, et doit, par ses immenses résultats, exercer l'influence la plus favorable sur le développement de notre commerce et de notre agriculture. (Son discours sera imprimé.)

M. le général Thiars a la parole, (Un grand silence s'établit.) Messieurs, dit l'honorable membre, vous le savez, le projet de la réduction des rentes excite de vives alarmes.

Mais, nous dit-on, l'état retirera de grands avantages de cette mesure, l'intérêt de la dette publique sera diminué de 28 à 30 millions. Ainsi, dans ce siècle où les noms de religion et de morale sont si souvent répétés, tout se réduit à la question d'argent; l'utile n'est plus inséparable de l'honnête; on ne demande pas: cela est-il juste? on dit seulement: cela est profitable.

Cela est-il juste? L'orateur qui le premier est monté à cette tribune vous a suffisamment prouvé le contraire; je ne reproduirai pas ici ses arguments; reste donc le profitable à examiner.

Ici M. le général Thiars démontre qu'il en résultera de

grands préjudices au commerce, à l'agriculture et à l'industrie; tout-à-coup, il interrompt ses observations en disant:

Vous nous citez sans cesse l'Angleterre, et vous n'en importez que les abus. Imitiez sa conduite en ce qu'elle a de louable, et reconnaissez, comme elle du moins implicitement, les nouvelles puissances de l'Amérique du Sud, ouvrez à votre commerce les marchés des deux mondes; encouragez les exportations de nos produits agricoles; encouragez au dedans l'esprit d'industrie et d'association; alors vos capitaux seront utiles; ils iront naturellement chercher leurs placements; mais aujourd'hui, dans l'état d'emprisonnement où se trouve la France agricole et commerciale, exilée des marchés de l'Europe, de St.-Domingue, du continent méridional de l'Amérique et des Indes, vous couvririez la France de capitaux et ils resteraient immobiles. Nos grands, nos vrais capitaux, sont dans les entrailles de notre terre, dans le génie, dans l'activité de ses habitans; c'est de là qu'il faut les faire sortir, mais ils n'en sortiront qu'à la voix d'une politique juste et éclairée.

L'orateur, après avoir prouvé tous les inconvénients du projet de loi ajoute: En me résumant, je dirai avec confiance:

1. La loi est injuste, puisqu'elle impose une condition que les porteurs d'inscriptions ne pouvaient prévoir;

2. La loi est immorale, puisqu'elle agit principalement sur la classe peu fortunée des créanciers de bonne-foi qui n'ont pas d'autres débouchés pour leurs modiques capitaux;

3. Elle est impolitique, car elle tend à mécontenter une classe entière de Français qui se reposaient avec sécurité dans la loyauté du gouvernement; car, d'un côté, la mesure proposée ruine un grand nombre de citoyens, et de l'autre elle augmente la dette publique et sacrifie l'avenir au présent.

Voulez-vous franchement arriver à ce but? je vais vous en indiquer les moyens: abandonnez un système fallacieux d'administration et de politique. (Ce discours sera imprimé.)

M. Syriens de Mayrinac examine successivement la loi sous le rapport de la légalité, de son utilité et de son exécution. Il se résume ainsi: Je vote pour le projet,

1. Parce qu'il est juste, utile, et n'offre ni les dangers, ni les inconvénients qu'on s'est plu à signaler;

2. Parce qu'il tend à diminuer l'intérêt de l'argent, à opposer un frein à l'usure, et à faire refluer dans les provinces des capitaux utiles au commerce et à l'agriculture;

3. Parce qu'il maintient le crédit public, et tend à diminuer annuellement d'un cinquième la dette publique.

Ce discours sera imprimé.

M. Leclaire de Beaulieu répondant aux arguments que les défenseurs du projet ont voulu tirer de l'exemple de l'Angleterre, dit qu'elle ne craindra jamais qu'un chancelier de l'échiquier lui présente un projet pareil à celui dont s'occupe la chambre, et il termine en votant contre une mesure dans laquelle il ne trouve ni prudence ni loyauté: se réservant de voter au budget une diminution de 30 millions sur la caisse d'amortissement.

M. Ricard (de la Haute-Garonne) prononce, en faveur du projet de loi, un discours dont la faiblesse de son organe ne nous permet pas de saisir la suite.

Il est cinq heures et demie, et la séance est levée et renvoyée à demain.

INTÉRIEUR.

Liège, le 30 avril.

QUELQUES PORTRAITS.

Dans une brochure de Paris nous avons trouvé une suite de portraits bureaucratiques dont l'extrême ressemblance ne fait pas tout le mérite. Le spirituel écrivain montre tant de gaieté et de malice, son style est si pittoresque, il a un tel bonheur d'expressions, que quoique les originaux de ses tableaux soient loin de nous, nous croyons plaire à nos lecteurs en leur communiquant les extraits suivans. Nous commencerons par les *dii Minores*, le *vulgaire* des bureaux, pour arriver jusqu'aux excellences.

La foule des commis vit dans la foi qu'elle est à peu près à l'abri des vicissitudes ministérielles. Il faut voir comme dans cette confiance, chacun s'applique à se créer un gîte commode pour les huit heures de séance qu'il passe en face de son bureau! Humble locataire d'un espace de six pieds carrés, le commis employe tout ce qu'il a d'invention à se défendre des vents coulis et des battemens d'une porte que l'importunité fait mouvoir. Sous ses doigts le papier s'épaissit en carton pour construire de petites cloisons qui défendent de la bise le pied ou la jambe qu'elle insulte. L'almanach de l'année expirée devient un bouclier contre le soleil du midi. Un paravent, savamment contourné, parvient quelquefois à diviser l'étroit espace de six pieds carrés, en une anti-chambre, un salon de réception et un cabinet de travail. Des débris de circulaires et de la colle à bouche, tels sont les matériaux simples et peu coûteux que le commis emploie pour ajouter à sa cellule de petits édifices: il en élève un

à sa flûte du matin; son mouchoir, sa tabatière ont des appartemens distincts qu'il a laborieusement bâtis; à l'aide d'une douzaine de vieux rapports et de quelques épingles, il réussit à creuser une cave à son carafon d'osier; avec une bûche, que façonne lentement le couteau du déjeuner, il suspend autour de lui des champignons où pendent, sur des lents régulières, sa redingote, son parapluie, sa canne et son chapeau. Le commis qui a dix ans d'exercice devient forcément architecte; s'il n'a le génie de Perrault, il a du moins l'instinct du castor; il est essentiellement constructeur, et participe en cela de la manie du jour. J'ai même été surpris quelquefois que les ministres qui font bâtir n'essayassent point, dans le développement de leurs projets d'économie, de tirer parti de cette aptitude des vieux commis, plutôt que d'en faire des Saint-Barthélemi qui les précipitent dans les tombeaux de la retraite ou de la réforme.

Tous ces commis, il est vrai, n'étaient pas jadis condamnés à languir dans la poussière et l'obscurité d'un bureau.

Quand un homme avait du talent, chef, sous chef ou commis, dans quelque rang modeste que la fortune l'eût placé, Napoléon, de son bras herculéen le saisissait par les cheveux, le posait sur un piédestal, et disait: *Voilà ma créature*. Cette disposition de Napoléon à élever le mérite qui languissait dans les bureaux, fut un jour bien voisine de tomber à faux. Le trait mérite d'être rapporté.

M. X..... était chef de division, sous le duc de Feltre. Ce M. X....., homme de cinquante ans environ, était honnête et grand travailleur; mais son travail se bornait à recevoir de tous les points de l'Europe et de la France, des états de situation qu'il dépouillait, dans la vue d'établir combien de soldats étaient présens sous les armes, combien en congé, combien aux hôpitaux. Cette occupation constante avait fait de M. X..... une mécanique à additions; il additionnait les bataillons au bureau, dans la rue, à table, au lit; ses rêves et ses cochemaurs redemandaient, à sa femme épouvantée, une compagnie égarée, une escouade perdue; il mêlait ses chiffres et ses colonnes à ses communications, même d'amitié ou de simple politesse, et vous aurait volontiers incorporé pour porter au grand complet le régiment où il lui manquait un homme. M. X..... avait en outre la mémoire des lieux où était situé chaque corps de troupes: sa tête était un véritable livret d'emplacement.

Le développement de l'un de ces vastes projets qui ébranlaient le monde conduisant Napoléon à jeter les bases d'une nouvelle organisation militaire, il travailla pendant plusieurs jours avec le duc de Feltre, homme d'un sens droit, d'une raison éclairée, mais dont la mémoire n'avait rien de comparable à celle de X....., qui était, dans ce genre-là, une espèce de Lemazurier. Les séances commençaient à devenir laborieuses pour le duc de Feltre, attendu que Napoléon demandait incessamment où était le dépôt du 45^e, du 54^e, du 108^e, et que le pauvre duc, à chaque nouvelle question, feuilletait, tournait et retournait l'énorme dictionnaire dont l'avait chargé M. X....., « Je crois, dit avec timidité le duc harassé, que la présence de M. X., chef de division du mouvement des troupes, pourrait être ici utile à V. M. — Faites le venir. »

A ces mots un officier d'ordonnance part, arrive au ministère, emballe M. X....., l'amène aux Tuileries, et le lance dans le cabinet de Napoléon. Toute autre mémoire que celle de M. X....., eût été troublé de ce mouvement et de cette présentation; rien ne pouvait altérer la sienne. « Bonjour Monsieur? où sont les trois premiers bataillons du 48^e? à Ratisbonne. — Le quatrième? — à Ancône, armée d'Italie. — Le cinquième? à Vittoria, 4^e corps de l'armée d'Espagne. — Et son dépôt? — Ostende. — Présens sous les armes? — 3,455. — Hôpitaux? — 223. — Les congés? — 44. — Détachés? — Deux compagnies du cinquième. — aux Eaux? — 3. »

A ce dialogue, dont l'épreuve s'étendit immédiatement à plusieurs corps, avec la même rapidité dans les questions, et le même aplomb dans les répliques, Napoléon reste frappé d'étonnement. Il tire le duc de Feltre. « Vous avez là, lui dit-il, un homme extraordinaire. » Puis, se tournant vers M. X... « Vous pouvez vous retirer; vous aurez de mes nouvelles. M. le duc de Feltre, reprend alors Napoléon, vous me proposerez demain M. X... à la place de conseiller d'état. — Je prie V. M. de me permettre de lui faire observer que cela n'est point possible. — Comment? — M. X... n'a que des chiffres dans la tête; il ne saurait rédiger un rapport, pour être conseiller d'état... — Eh bien! donc, je lui en fais le traitement. » Le bon M. X... avait 12,000 fr. d'appointement comme chef de division, cette séance lui en valut 24,000.

Que les fortunes bureaucratiques tiennent à peu de chose, un rien vous met en faveur, mais il ne faut aussi qu'une bagatelle pour vous faire tomber en disgrâce.

Un ministre venait de perdre un portefeuille qu'il ne devait hélas! conserver qu'une semaine: c'était tout ce qu'il en fallait pour travailler une seule fois avec chacun des directeurs. A peine installé dans son fauteuil d'excellence, des bruits sinistres et trop fondés se répandaient sur sa retraite, cela, à tel point, qu'on ne savait déjà plus s'il était ou n'était pas ministre. Lui seul conservait cette douce espérance qu'il n'appartient qu'à une ordonnance royale de dissiper. Arrive le tour de travail de M. Gau, homme fort capable, d'une probité à toute épreuve, et d'une rare civilité. Il avait fort malencontreusement une infirmité très-prononcée: c'était un bégayement dont n'auraient point triomphé les cailloux de Démosthènes. Il se présente chez le ministre chancelant, et, selon sa coutume, l'aborde ainsi: *Je prie votre Ex... Excellence de vouloir bien signer*. Dans cette involontaire expression d'Ex... Excellence, la mauvaise humeur du ministre s'obstine à voir une épigramme fâcheusement confirmative de ses craintes, et invite M. Gau à quitter la place. On eut toutes les peines du monde à garantir M. Gau des suites de cet événement. Heureusement il eût l'idée de faire présenter ses excuses par son médecin, qui certifia que M. Gau était bégue de naissance.

Je finirai par vous tracer le portrait d'un gros directeur, que j'ai beaucoup connu. Il était tellement gêné par sa bedaine, qu'il aurait volontiers, je crois, troqué un peu de son esprit contre une réduction de surface. Dans les bureaux, les attentions s'occupent souvent de bagatelles. Ce directeur, pour se mouvoir à l'aise, avait imaginé de faire fabriquer aux frais de l'état un large fauteuil tournant; ce fauteuil était monté sur un pivot. La manœuvre de ce meuble était curieuse à observer aux jours d'audience. Trois personnes étaient-elles admises chez le directeur? Par un seul petit mouvement de droite, il était en face de l'une; par un mouvement de gauche, il se retournait vers l'autre; enfin, sans sortir de son mouvement tournant, il se tournait constamment en regard de tous et de chacun, soit que la personne qui parlait fût au nord, au midi, au couchant ou à l'est. Des esprits malins n'ont pas manqué d'attribuer à la vertu tournante de ce fauteuil la durée bureaucratique du gros directeur: quelle que fût en effet la mobilité des changemens d'opinion, il se plaçait parallèlement aux divers systèmes politiques avec une rare prestesse. Je gagerais qu'aujourd'hui il est en face de la septennalité, et le fait est que je l'ai vu nez à nez avec l'ordonnance du 5 septembre... *Signé par F. R.*

CHARADE.

Des fruits de mon premier, maint trésor se compose;
Mon second pour la femme est difficile chose;
Et quoiqu'en dise un sot dans sa stupide prose,
Les écrits de mon tout font son apothéose.

Le mot de la dernière charade est *brulot*.

Dimanche prochain, 2 mai, au bénéfice de Mlle. Amélie et de M. Dengis,

GRAND CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL.

PROGRAMME.

PREMIÈRE PARTIE.	SECONDE PARTIE.
1. Ouverture de la Pie volense de Rossini à grand orchestre et musique militaire.	5. Ouverture de Frai Schutz, par Weber, à grand orchestre.
2. Attala, romance de Lafont, chantée par M. Mondonville.	6. Grand air, chanté par Mlle. Amélie.
3. Concerto de clarinette à grand orchestre par Iwan Muller, exécuté par M. Dahlgrun.	7. Air varié pour la flûte, exécuté par M. Henchenne.
4. Nocturne à deux voix, chantée par Mlle. Amélie et M. Mondonville.	8. Romance avec accompagnement de piano, chantée par M. Mondonville.

Le concert sera précédé du ROSSIGNOL, grand opéra en un acte, paroles de M. Étienne, musique de M. Lebrun. Immédiatement après l'opéra l'allemande à trois mise en scène par M. Seigne, exécutée par des jeunes élèves; un enfant de neuf ans dansera un pas seul.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

La maison n. 821, rue Féronstrée à Liège, faisant partie de la succession de Mr. Gérard Demet, avant été adjugée le 26 avril 1848 au prix de 18020 florins des Pays-Pays, tout amateur peut, conformément aux conditions et au jugement du tribunal civil de Liège, surenchérir d'un dixième dans les huit jours à dater de la vente par déclaration à faire au bas de la minute du procès-verbal en l'étude de maître Boulanger, notaire, à Liège, rue Hors-Château, n. 448.

Vin à 14, 17 et 20 sous, n. 941, rue Neuvice, à Liège. Ces vins sont supérieurs à leur prix.